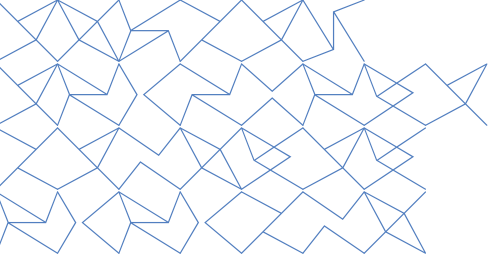


Ordre des
Urbanistes du
Québec

Penser le territoire Façonner l'avenir

Rapport annuel 2023-2024





Lettres officielles

Québec, octobre 2024

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Sonia LeBel

*Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor
Gouvernement du Québec*

Montréal, octobre 2024

MADAME SONIA LEBEL

Cabinet de la ministre responsable
de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Secrétariat du Conseil du trésor
875, Grande-Allée Est
4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'Administration gouvernementale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Nathalie Prud'homme, *urbaniste émérite*

Montréal, octobre 2024

MADAME DOMINIQUE DEROME

Présidente de l'Office
des professions du Québec
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Nathalie Prud'homme, *urbaniste émérite*

Table des matières

4 MISSION, VISION ET VALEURS

GOVERNANCE

- 5 Mot de la présidence
- 8 Mot de la direction générale
- 11 Conseil d'administration 2023-2024
- 14 Suivi des orientations stratégiques
- 16 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- 16 Comité d'audit
- 17 Activités au sein du Conseil interprofessionnel du Québec
- 18 Assemblée générale annuelle
- 18 Permanence de l'Ordre
- 19 Affaires publiques et communications

21 TABLEAU DES MEMBRES ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

26 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

comités statutaires (ou découlant de règlements)

- 31 Comité consultatif en déontologie
- 31 Comité de révision des décisions du syndic
- 32 Conseil de discipline
- 33 Conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires
- 34 Comité de la formation des urbanistes
- 35 Comité des admissions
- 37 Comité de révision des équivalences
- 38 Comité d'inspection professionnelle

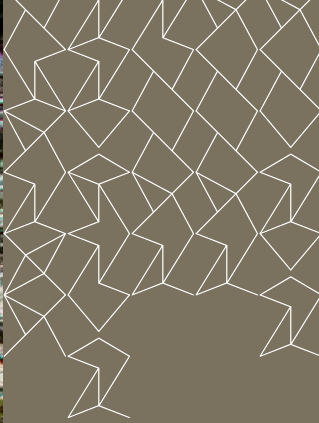
comités facultatifs

- 40 Comité congrès
- 41 Comité de la formation continue
- 43 Comité du dossier de la revue *Urbanité*
- 44 Comité Reconnaissance

45 HONNEURS REMIS

47 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS





Mission

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

Vision

Référence incontournable, l'Ordre des urbanistes du Québec rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et du développement durable.

Valeurs

- Intégrité
- Excellence
- Bienveillance
- Collaboration
- Proactivité
- Transparence



Mot de la présidence



L'exercice 2023-2024, le dernier de Sylvain Gariépy à la tête de l'Ordre, a été à nouveau bien occupé avec l'aboutissement de plusieurs projets prévus à la planification stratégique 2020-2024, qui touche à sa fin.

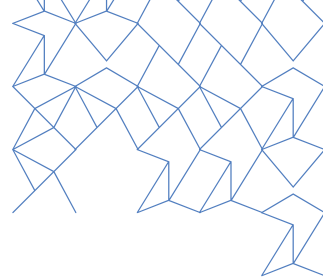
Alors que je prends le relais, je tiens d'ailleurs à le remercier pour ses trois mandats à la présidence, lesquels ont permis à l'Ordre de prendre une nouvelle dimension en matière de gouvernance, de protection du public et d'affaires publiques. Durant l'année dont il est question ici, j'étais vice-présidente, ce qui me permet de témoigner du travail effectué.

AFFAIRES PUBLIQUES

Une grande part de nos prises de position publiques, au sein de groupes de travail ou directement auprès du gouvernement, a porté sur l'atterrissage de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire adoptée en 2022. Bien sûr, l'Ordre est intervenu en commission parlementaire lors de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Certaines recommandations ont été retenues, mais d'autres non dont celles concernant les actes réservés. Nous avons aussi participé aux réflexions sur le plan de mise en œuvre et sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Tout comme sur d'autres sujets, nous avons travaillé avec nos partenaires au sein de l'Alliance ARIANE et du G15+.

Je remarque que l'Ordre est devenu un acteur incontournable, consulté par exemple par le ministre responsable des infrastructures, Jonatan Julien, lors de sa tournée, et invité en commission parlementaire sur la réforme du droit de l'expropriation. Nous participons également aux réflexions et diverses consultations sur les terres agricoles, un sujet si important pour les régions et l'ensemble du Québec.

L'Ordre est proactif sur plusieurs thèmes, en témoigne l'adoption au congrès de novembre à Sherbrooke de la *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones*, après une réflexion approfondie et des consultations d'organisations autochtones, en plus de nos membres. Ce dossier doit beaucoup à Sylvain Gariépy. Il nous appartient maintenant de déployer des gestes concrets ce à quoi nous nous sommes engagés.



MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Autre sujet majeur, la ministre Sonia LeBel a lancé en mai, à l'occasion des 50 ans du système professionnel, un chantier de modernisation. Nous avons répondu aux questions précises posées aux ordres, puis avons participé à diverses rencontres et groupes de travail avec l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec. Nous partageons avec nos homologues l'objectif de rendre ce système plus agile et efficace, en plus de faire évoluer la notion de protection du public vers celle d'intérêt public, afin que les ordres puissent jouer pleinement leur rôle et qu'ils inspirent confiance.

GOUVERNANCE

En 2023, nous avons procédé à un appel de candidatures pour pourvoir des postes sur le conseil d'administration (CA) : une personne de moins de 35 ans et une issue de la diversité ont été nommées, comme le requièrent les meilleures pratiques. En 2024, après quelques interventions, il y a eu des courses dans les trois régions électorales concernées. La démocratie se porte bien à l'Ordre.

Dans une optique de consolidation de la gouvernance, deux évolutions ont eu lieu durant l'exercice. D'une part, l'assemblée générale annuelle a entériné la proposition d'une rémunération des membres du CA, modeste, mais symbolique. D'autre part, un tableau synthétisant la répartition des rôles et responsabilités entre CA, présidence, vice-présidence, direction générale et Secrétariat a été adopté afin d'éviter les ambiguïtés.

Une grande part de nos prises de position publiques, au sein de groupes de travail ou directement auprès du gouvernement, a porté sur l'atterrissage de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire adoptée en 2022.

Des ajustements ont aussi été apportés à la Politique des comités adoptée l'année précédente, pour laquelle les nominations sont également réalisées selon les meilleures pratiques : profils recherchés découlant du mandat du comité, représentativité femme-homme, relève et sensibilité à la transition socioécologique. Les bénévoles qui devaient céder leur place ont été invités à postuler sur d'autres comités, et certains ont choisi de poursuivre leur implication. Après un inévitable moment de transition, les comités fonctionnent bien. Merci à tous ces bénévoles!

J'attire en particulier l'attention sur la relance du comité de la formation, qui fait le lien avec les universités, et notre choix d'y intégrer tous les établissements délivrant des programmes en urbanisme, incluant l'Université Concordia. La clarification des interactions entre l'Ordre et les universités est positive, tout comme le climat de discussion.

PROTECTION DU PUBLIC

L'Ordre a consacré une part importante de ses ressources au bureau du syndic et le CA a rencontré le syndic principal pour s'enquérir de la nature des enquêtes, tout en respectant son indépendance. Jusqu'à cinq syndics ont travaillé simultanément, ce qui, je crois, n'était jamais arrivé dans l'histoire de l'Ordre. Je suis heureuse de constater que plusieurs enquêtes de longue haleine se terminent (voir pages 26 à 30).

Parallèlement, l'Ordre continue de travailler sur la prévention. Un projet-pilote a permis de tester le nouveau processus d'inspection professionnelle : questionnaire d'autoévaluation, entretien avec l'urbaniste inspecté et recommandations personnalisées, partage des rôles entre les inspecteurs et le comité d'inspection professionnelle. Le CA a suivi avec attention ce dossier essentiel en matière de protection du public et d'accompagnement des membres dans leur développement professionnel. De plus, les résultats des sondages auprès des personnes concernées sont excellents. En ce printemps 2024, des bonifications sont en cours à la suite du bilan effectué.

D'autres actions d'amélioration de la pratique faisaient aussi partie de la planification 2020-2024. La plupart des formations sont désormais accessibles en ligne en tout temps. Le congrès de Sherbrooke, en novembre dernier, a été plus couru que jamais, démontrant l'appétit de nos membres pour l'apprentissage et la réflexion alors que nous faisons face à de multiples défis en matière d'aménagement du territoire. Sans oublier que l'année qui vient de s'écouler invite en effet à retrousser nos manches face aux crises climatiques, du logement et de la biodiversité, pour ne citer que celles-ci.

CONCLUSION

Pour terminer, je tiens à remercier les membres de l'Ordre pour ma réélection à titre d'administratrice et mes collègues sur le CA pour mon élection à titre de présidente. Comme je l'avais annoncé, j'entends inscrire mon mandat sur la lancée des dernières années. À cet égard, l'apport de la permanence, « solide et engagée », comme le soulignait mon prédécesseur, est précieux et gagnant pour la consolidation de notre organisation.

Nous nous soutenons mutuellement afin que l'Ordre soit plus pertinent que jamais et s'inscrive comme il se doit dans le système professionnel. Nous devons le garder en tête alors que nous réfléchissons très prochainement à un nouveau plan stratégique.

Nathalie Prud'homme, urbaniste émérite,
présidente

Un projet-pilote a permis de tester le nouveau processus d'inspection professionnelle : questionnaire d'autoévaluation, entretien avec l'urbaniste inspecté et recommandations personnalisées, partage des rôles entre les inspecteurs et le comité d'inspection professionnelle. Le CA a suivi avec attention ce dossier essentiel en matière de protection du public et d'accompagnement des membres dans leur développement professionnel.

Mot de la direction générale



Si un seul élément opérationnel est à retenir de la dernière année, c'est le déménagement au sein de la Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design. Beaucoup d'autres faits saillants sont néanmoins à souligner.

L'Ordre a emménagé à la fin de l'été 2023 au 420, rue Mc Gill, toujours dans un édifice patrimonial du Vieux-Montréal. En plus de la rationalisation des dépenses, de la **mutualisation d'espaces et d'équipements** avec des partenaires, les locaux sont lumineux, plus modernes et fonctionnels.

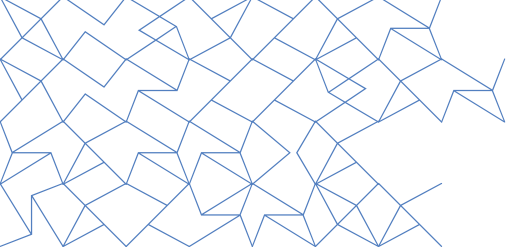


Le texte en vert signale les actions en matière de développement durable. Plusieurs autres, présentées dans les rapports annuels antérieurs, se poursuivent. S'y ajoutent des gestes au quotidien et des réflexions pour l'ensemble des dossiers: fin de l'édition papier de la revue *Urbanité*, nourriture végétarienne et réflexion sur la consommation d'alcool responsable lors des événements, tarifs réduits pour les organismes à but non lucratif, option de mobilité durable pour nos événements et ajustements des horaires en fonction du transport collectif, renouvellement de contrat avec des fournisseurs permanents de l'économie sociale et aide à des organisations communautaires du secteur de l'aménagement, etc.

RICHESSE HUMAINE

Bien que la plupart des rencontres des comités soient virtuelles, nous pouvons désormais accueillir les bénévoles dans une salle de réunion inondée de soleil. Je constate aussi que mes collègues viennent davantage au bureau, même si la flexibilité du télétravail perdure et que peu ont des bureaux attribués. Il faut dire que **l'édifice est accessible en métro, en autobus et par la piste cyclable McGill. De plus, il est doté de douches et de stationnements pour vélos.**

Malgré le marché de l'emploi et la charge de travail, **le taux de rétention du personnel est de 100 % pour une deuxième année consécutive.** Nous continuons toutefois à nous structurer en interne avec, par exemple, la rédaction d'un plan de relève afin de parer à toute absence ou départ soudain. Deux inspecteurs urbanistes – à temps partiel – ont été embauchés afin de mettre en œuvre la réforme de l'inspection, un progrès notable en matière de protection du public et de service aux membres, deux objectifs qui ne sont pas incompatibles.



MISE À NIVEAU TECHNOLOGIQUE

Non seulement le déménagement s'est déroulé sans impact majeur sur les membres et les activités de l'Ordre, mais le budget a été respecté, et ce, en favorisant l'achat de mobilier fabriqué en Amérique du Nord. En outre, nous avons réussi à sous-louer nos anciens locaux jusqu'au terme de l'ancien bail dans un contexte où le nombre de bureaux vacants au centre-ville est élevé. Cela maximise les économies de loyer anticipées.

Le déménagement a été l'occasion de faire un grand ménage des documents, mais également de supprimer un entrepôt externe et notre serveur physique pour passer sur le nuage. Le tout en renforçant la cybersécurité et les processus de protection des données.

Durant l'exercice, à la suite de l'audit, nous avons aussi éliminé certains irritants de notre système de gestion des membres et amélioré le lien avec la comptabilité. La fin des procès-verbaux de stage en version papier, désormais gérés directement dans l'Espace membre, complète la mise à niveau technologique annoncée en 2021. Étant donné le coût des projets informatiques, une pause s'impose avant les prochains développements.

MEMBRARIAT INCLUSIF

Le service de l'admission et le comité associé ont été occupés avec 130 candidats et candidates au titre inscrits et 105 réussites; l'examen de novembre représente un record. Notre «pyramide» des âges est enviable : le nombre d'urbanistes croît régulièrement pour s'établir à 1 497 membres au 31 mars dernier, la profession se féminise et les origines se diversifient. Tant mieux, car les emplois proposés sont nombreux et variés, comme l'a prouvé tout au long de l'exercice l'utilisation du *Babillard des offres d'emploi*.

Notre «pyramide» des âges est enviable : le nombre d'urbanistes croît régulièrement pour s'établir à 1 497 membres au 31 mars dernier, la profession se féminise et les origines se diversifient.

Le nombre de demandes d'équivalence augmente aussi. En attendant la révision du règlement concerné sur lequel nous travaillons afin de l'arrimer aux meilleures pratiques et aux attentes de l'Office des professions du Québec, le processus a évolué afin de mieux accueillir les professionnels étrangers et les personnes ayant des parcours atypiques.

À propos d'inclusion, soulignons que nous nous sommes dotés de lignes directrices en matière de rédaction inclusive et avons participé aux réflexions en vue de la publication du guide *Inclusion LGBTQ+ dans l'environnement bâti*.

COLLABORATIONS

Cette collaboration avec le Conseil LGBT n'est pas unique. Nous poursuivons le travail de fond avec le G15+, qui a publié au début de 2024 la 3^e édition des indicateurs du bien-être, afin que les décideurs et la société québécoise puissent se comparer et voir au-delà du seul niveau de richesse et du PIB.

Nous participons, entre autres, aux rencontres et aux forums du Conseil interprofessionnel du Québec. Dans mon rôle, j'apprécie particulièrement le Forum des directions générales, utile pour rester au courant des tendances au sein du système professionnel, discuter des défis rencontrés, en plus d'évaluer les services que les 46 ordres peuvent – ou pourraient – partager. Les réunions en plus petits groupes sont également pertinentes telles celle des ordres à titre réservé seulement et la table sectorielle génie, aménagement, sciences, avec nos homologues architectes, arpenteurs-géomètres, géologues, ingénieurs, etc.



Cérémonie de remise des permis

Du reste, c'est après plusieurs années de travail en commun avec l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des architectes, l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques de l'Université Laval et le consortium Ouranos qu'a été lancée à la fin janvier **la formation sur l'adaptation aux changements climatiques développée spécifiquement pour outiller les professionnels.**

Ce cours virtuel de 15 heures tombait à point alors que la fin du deuxième cycle de formation continue obligatoire approchait. C'est dommage, mais une fin de cycle représente pour plusieurs membres une course contre la montre afin de se conformer aux exigences. Cela réclame un accompagnement serré de la part de la permanence, qui doit communiquer régulièrement, soit en donnant des idées de cours sur divers sujets dans l'infolettre *Plani-Sphère* soit directement aux membres.

ÉVÉNEMENTS

Grâce à la belle relève dont il est question précédemment, le centre St Jax à Montréal était rempli le 28 février dernier pour la cérémonie de remise des permis. L'événement a aussi permis de remettre le titre d'urbaniste émérite à quatre professionnels afin de souligner leur apport. C'est toujours un **moment intergénérationnel apprécié** où les seconds ont l'opportunité de transmettre des mots inspirants aux premiers. Dans le même esprit, des prix encouragent plusieurs étudiants méritoires.

Un petit événement d'inauguration des nouveaux locaux et de remerciements des bénévoles a eu lieu le lendemain, en plus d'une réunion du conseil d'administration, toujours dans le souci d'optimiser les déplacements, ainsi que l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Comme pour le congrès, **nous essayons d'être le plus durable possible dans le choix de nos fournisseurs et d'encourager l'économie sociale.**

Durant ces deux journées, Sylvain Gariépy a prononcé ses dernières allocutions comme président, profitant de ces instants conviviaux pour rappeler que la protection du public est la mission première de l'Ordre.

CONCLUSION

Au demeurant, je tiens de nouveau à le remercier sincèrement. Il est arrivé à la présidence alors que je venais d'être nommée directrice générale et nous avons vécu ensemble l'évolution de l'Ordre des cinq dernières années dans le respect de la fonction de chacun. L'élection de Nathalie Prud'homme à la tête de l'Ordre et le soutien du conseil d'administration permettent une transition en douceur, ce qui est apprécié.

Je suis également extrêmement reconnaissante d'être appuyée par une équipe soudée, brillante, autonome et impliquée. Je me sens chanceuse de pouvoir compter sur mes collègues au quotidien. L'Ordre, je crois, est sur la bonne voie.

Hélène Lefranc,
directrice générale

Conseil d'administration 2023-2024

Membres du conseil d'administration (CA)

| Nom | Région | Mode d'élection | Début et fin de mandat | Nombre de mandats | Assiduité aux assemblées |
|--|----------|--|---|------------------------|--------------------------|
| Sylvain Gariépy Président | Montréal | Élu | 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 | 3 ^e mandat | 10/10 |
| Nathalie Prud'homme Vice-présidente | Est | Élue | 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 | 2 ^e mandat | 10/10 |
| Michelle Delisle-Boutin Administratrice | Montréal | Élue | 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 | 1 ^{er} mandat | 9/10 |
| Julie Desrosiers Administratrice | Ouest | Nommée par le CA à la suite d'un appel de candidatures | 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 | 1 ^{er} mandat | 10/10 |
| Salima Hachachena Administratrice | Centre | Nommée par le CA à la suite d'un appel de candidatures | 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 | 1 ^{er} mandat | 9/9 |
| Joey Savaria Administrateur | Centre | Nommé par le CA à la suite d'un appel de candidatures | 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 | 1 ^{er} mandat | 9/9 |

Administrateur et administratrice nommé·e·s par l'Office des professions du Québec

| | | | | |
|-----------------------|-----------------|--|-----------------------|-------|
| Raoul Desmeules | Administrateur | 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 | 2 ^e mandat | 10/10 |
| Marie-France Langlois | Administratrice | 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 | 3 ^e mandat | 8/10 |

Rémunération: La présidence et les membres du CA élus ne reçoivent aucune contrepartie monétaire. Les personnes nommées par l'Office des professions du Québec reçoivent une allocation de l'Office.

| Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement | Nombre d'administrateur-trice-s | |
|---|---------------------------------|-----------------------|
| | L'AYANT SUIVIE | NE L'AYANT PAS SUIVIE |
| Rôle d'un conseil d'administration | 8 | 0 |
| Gouvernance et éthique | 8 | 0 |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 8 | 0 |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle | 8 | 0 |

Séances du conseil d'administration 2023-2024

Le CA a tenu huit séances ordinaires et deux séances extraordinaires durant l'exercice 2023-2024.

| séances ordinaires | séances extraordinaires |
|---|-------------------------------|
| 5 mai 2023, 9 juin 2023, 25 août 2023, 22 septembre 2023, 2 novembre 2023, 15 décembre 2023, 26 janvier 2024, 1 ^{er} mars 2024 | 11 avril 2023 et 28 mars 2024 |

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes

Gouvernance

- Appels de candidatures et nominations de personnes issues de la diversité culturelle et de la relève pour combler les postes vacants sur le CA
- Adoption de plusieurs modifications à la Politique sur les comités : compositions des comités de la formation et des admissions, etc.
- Création d'un comité *ad hoc* composé de deux membres du CA et de la Secrétaire par intérim pour réfléchir aux processus d'analyse des demandes d'équivalence
- Adoption d'un tableau de partage des rôles et responsabilités : CA, présidence, vice-présidence, direction générale et Secrétariat

Finances et aspects organisationnels

- Délégation de signature du bail à la directrice générale en vue du déménagement à la Maison de l'architecture et du design, maintenant nommée Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design
- Suppression de l'impression de la revue *Urbanité*, désormais uniquement disponible en format numérique
- Augmentation de 3 % de la cotisation annuelle 2024-2025
- Proposition de rémunération des membres du CA à partir de l'exercice 2024-2025, à présenter à l'assemblée générale
- Adoption d'un budget prudent afin de mener à terme certains projets : actualisation réglementaire, mise en œuvre du nouveau processus d'inspection, etc.



Inspection professionnelle et Tableau des membres

- Adoption du Programme de surveillance générale 2023-2024 sous la forme d'un projet pilote afin de tester un nouveau processus d'inspection professionnelle
- Réintégration d'un membre radié à la suite d'une décision du conseil de discipline

Prises de position

- Mandat à la permanence de développer, avec le soutien du comité de la formation continue, une formation « Déontologie 102 » destinée aux membres en exercice
- Réponse à la ministre Sonia LeBel, à l'Office des professions du Québec et au Conseil interprofessionnel du Québec au questionnaire débutant le chantier de la modernisation du système professionnel
- Adoption de la *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones*

Nominations

- Nomination de Sophie Blanchet-Vaugeois Secrétaire par intérim (en l'absence de Nathalie Corso, titulaire du poste)
- Nombreuses nominations dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des comités et du renouvellement des mandats de bénévoles
- Soumission de la candidature de Jean Paré au Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec
- Octroi du titre de membre émérite à Paul Arsenault, Pierre Blais, Djemila Hadj-Hamou et François St-Germain (à titre posthume)

Suivi des orientations stratégiques

Tableau des indicateurs de la planification stratégique
2021-2024 au 31 mars 2024

| | Cible pour l'exercice | Réalisé |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| AXE 1 - Mission et offre de services | | |
| Nombre d'heures de formation délivrées | 8 200 heures | 8 628 heures |
| Taux de satisfaction des membres à l'endroit de la formation et des événements | 90 % | 86 % |
| Pourcentage de formations accessibles en ligne | 80 % | 91 % |
| Pourcentage de formations accessibles en différé | 80 % | 49 %* |
| Nombre d'interventions inscrites au plan d'action annuel en vue: | | 19 actions réalisées |
| - De vulgariser les meilleures pratiques en urbanisme au grand public | | 5 |
| - D'expliquer le système professionnel au grand public | 10 actions réalisées | 5 |
| - De faire adopter une PNAAT/SNUAT | | 4 |
| - De faire avancer la réflexion et le dossier des actes réservés | | 5 |
| Processus d'inspection optimisé | terminé | réalisé |
| Taux de satisfaction des membres à l'endroit du nouveau processus d'inspection | 80 % | 94 % |

* Le catalogue comptait 23 formations asynchrones (enregistrées et disponibles en tout temps) au 31 mars 2024.

| | Cible pour l'exercice | Réalisé |
|---|----------------------------|---|
| Axe 2 - Mise en valeur de la profession et reconnaissance de l'Ordre | | |
| Augmentation du nombre de membres | + 3% = 1476 membres | 1497 membres |
| Nombre de programmes universitaires à jour dans leur évaluation | s.o. | |
| Pourcentage de satisfaction des membres à l'égard de l'Ordre | 80% | 82% |
| - Dont le pourcentage de satisfaction des membres hors de Montréal et de Québec | | 79% |
| AXE 3 - Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres | | |
| Taux d'ouverture de l'infolettre | 60% | 70% |
| Part de nouveaux bénévoles dans l'ensemble des candidatures | | |
| ...lors des appels pour les comités | 30% | 77% |
| ...aux élections | 30% | 50% |
| AXE 4 - Gouvernance | | |
| Pourcentage de réalisation du plan d'action annuel | 80% | 79% réalisé ou en voie de finalisation |
| Pourcentage de personnes ayant complété le programme de formation exigé par l'Office des professions du Québec | 90% | 43% |
| Pourcentage de règlements à jour ou transmis à l'Office et de politiques en place conformément aux lignes directrices | 100% | 58% |
| AXE 5 - Efficacité organisationnelle | | |
| Taux de rétention du personnel | 85% | 100% |
| Nouveaux revenus générés | + 4% = 1 416 787 \$ | 1 412 821 \$ |
| Part des cotisations dans les revenus de l'Ordre (diminution recherchée) | 55% | 62% |

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur, une administratrice ou un-e membre de comité. Il agit en vertu du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comité de l'Ordre.

Composition du comité

Présidence

- Gilles Gagnon, urbaniste (mandat de cinq ans)

Membres nommé-e-s à partir de la liste de l'Office des professions du Québec

- Sophy Couture (mandat de cinq ans)
- Robert Proulx (mandat de cinq ans)

Rencontres

Le comité n'a pas tenu de rencontre ni reçu ou traité de demande d'enquête ou d'avis.

Activités

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de cet exercice.

Sophy Couture et Gilles Gagnon ont suivi le 31 janvier la formation du Conseil interprofessionnel du Québec intitulée *Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie: mandat, pouvoirs, enquête et équité procédurale*.

Comité d'audit

Mandat

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externes et de l'utilisation optimale des ressources.

Composition du comité

Présidence

- Marie-France Langlois, CPA, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Membres

- Nathalie Prud'homme, vice-présidente
- Julie Desrosiers, administratrice

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres

Le comité d'audit a tenu cinq rencontres au cours de l'exercice 2023-2024.

Activités

- Rencontre des auditeurs pour la présentation des états financiers 2022-2023 et recommandation pour leur adoption au CA
- Suivi des défis rencontrés lors de l'audit
- Recommandation sur le montant de la cotisation et sur le choix de l'auditeur pour l'exercice 2023-2024
- Analyse et réflexion sur le projet de rémunération des membres du CA
- Suivi trimestriel du budget de l'exercice en cours et des comptes à recevoir
- Recommandation quant au budget de l'exercice 2024-2025
- Réflexion sur la nécessité de placements à terme

Activités au sein du Conseil interprofessionnel du Québec

Déléguée

Nathalie Prud'homme, vice-présidente

Substitut

Julie Desrosiers, administratrice

Personne-ressource de la permanence

Hélène Lefranc

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe 46 ordres professionnels encadrant 55 professions réglementées réparties en trois secteurs : santé et relations humaines ; droit, administration et affaires, ainsi que génie, aménagement et sciences.

Rencontres

L'Ordre a participé à quatre assemblées des membres sur cinq et à l'assemblée générale annuelle du CIQ. S'y sont ajoutées deux rencontres avec la présidente de l'Office des professions du Québec, Dominique Derome, et les autres membres du CIQ dans le cadre du chantier de modernisation du système professionnel, une autre interne au CIQ de réflexion sur le projet de loi « gain rapide », ainsi que deux tables sectorielles des ordres du secteur génie, aménagement, sciences.

Sujets abordés

- Modernisation du système professionnel :
 - Spécificité des ordres à titre réservé, champs d'exercice et désuétudes des lois professionnelles
 - Confiance du public envers les ordres et actualisation de la notion de protection du public
 - Modèles d'encadrement des professions existant ailleurs
 - Allègement des exigences gouvernementales et reddition de comptes des ordres
 - Propositions de « gains rapides » à insérer dans le projet de loi éponyme
 - Projet de loi 5 sur les renseignements de santé et des services sociaux et réforme de la santé
- Gouvernance du CIQ, état des finances et formule de contribution des ordres
- Protection des renseignements personnels
- Enjeux autour des technologies de l'information : cybersécurité, mutualisation de services, services bancaires, etc.
- Utilisation de l'intelligence artificielle par les professionnels
- Montage d'une formation dédiée aux membres des ordres portant sur le système professionnel
- Accueil des professionnels étrangers
- Réglementation par objectifs
- Application des lois professionnelles aux fonctionnaires fédéraux

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenue le 3 novembre 2023, à 10 h 30, en format hybride devant 186 participants, dont 136 votants et 50 non-votants. Le projet de rapport annuel a été présenté aux membres 30 jours avant cette date.

Sujets abordés

- Rapport du président;
- États financiers vérifiés au 31 mars 2023;
- Rapport de la directrice générale;
- Suivi de la planification stratégique;
- Nomination des auditeurs pour 2023-2024;
- Montant de la cotisation 2024-2025;
- Rémunération des membres du conseil d'administration;
- Questions et commentaires.

Permanence de l'Ordre

- Hélène Lefranc, Directrice générale
- David Alfaro Clark, Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
- Lucie Auger, Coordinatrice à l'administration et au développement durable
- Sophie Blanchet-Vaugois, Conseillère à la formation continue et Secrétaire de l'Ordre par intérim
- André Demers, Coordinateur à l'admission et chargé de projet système de gestion des membres
- Frédéric Dufault, Inspecteur
- Emmanuel Farmer, Inspecteur
- Benoît Fortier, Conseiller à la qualité de la pratique
- Caroline Gosselin, Coordinatrice aux événements
- Jaëlle Héroux, Conseillère aux communications
- Michael Hiller, Syndic
- Pierre Pauzé, Syndic adjoint

35 heures / Équivalent temps complet (ETC)= 8,28

En congé au 31 mars 2024

- Nathalie Corso, Secrétaire de l'Ordre
- Shony Da Costa, Coordinatrice aux événements

Rémunération de la direction générale

La rémunération de la directrice générale s'élevait à 113 489 \$ pour l'exercice financier 2023-2024.

Affaires publiques et communications

Durant l'exercice 2023-2024, l'Ordre a été présent dans les grands débats publics à travers des allocutions de ses porte-paroles, des lettres ouvertes et des entrevues dans les médias, des communiqués de presse et sa participation à des coalitions et des partenariats.

Mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT)

Pour une troisième année, le dossier de la PNAAT a été au cœur de l'action de l'Ordre en affaires publiques. La vision stratégique de la politique ayant été adoptée en juin 2022, les travaux ont porté sur les mesures en découlant. Le premier jalon a été le Plan de mise en œuvre de la politique, adopté en juin 2023, qui précise les projets concrets du gouvernement. L'Ordre a activement fait pression sur le gouvernement pour y intégrer des mesures à la hauteur des défis.

Le projet de loi n° 16, modifiant de façon importante la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a également été un chantier majeur. L'Ordre a soumis des propositions au gouvernement en amont du dépôt et, ensuite, en participant aux consultations particulières ainsi qu'au débat public. Plusieurs bonifications ont été apportées à la suite de ces recommandations, dont le fait d'inscrire la PNAAT à même la loi.

Enfin, une partie importante de l'exercice a été occupée par les réflexions en vue du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). L'Ordre a déposé un mémoire exhaustif sur le projet publié par le gouvernement et a aussi eu plusieurs échanges avec le ministère des Affaires municipales.

Il s'est impliqué pour faire avancer ces dossiers, tant au sein du comité consultatif gouvernemental que sur la place publique par des interventions dans les médias. Un travail de concertation a également été mené avec d'autres organisations du milieu de l'aménagement et l'Ordre a joué un rôle de leadership dans les interventions du G15+ et de l'Alliance ARIANE. Enfin, il a aussi initié des réflexions sur des éléments de mise en œuvre à venir prochainement, dont la mise en place du système de monitoring ainsi que la réforme des référendums en urbanisme.

Réforme du système professionnel

En mai 2023, la ministre Sonia LeBel a lancé des travaux de modernisation du système professionnel. L'Ordre s'est impliqué dans les réflexions, notamment par la participation à des rencontres de consultation, la réponse à un questionnaire détaillé ainsi que des échanges directs avec la ministre, son adjoint parlementaire et l'Office des professions du Québec. Ces discussions ont été l'occasion de faire des représentations en faveur de la réserve d'actes aux urbanistes.

Réconciliation avec les Peuples autochtones

En novembre, l'Ordre a dévoilé sa *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones*, mettant de l'avant des principes, mais aussi des chantiers en matière de réconciliation. Ce document est l'aboutissement de plus d'un an de réflexion sur le rôle de l'Ordre pour faire avancer cet impératif sociétal, mais il n'est qu'une première étape en termes de gestes concrets de rapprochement.

Législations diverses

En plus du projet de loi n° 16, l'Ordre est intervenu sur trois autres projets de loi : sur l'expropriation (n° 22), la fiscalité municipale (n° 36) et l'habitation (n° 31). Les deux premiers dotaient les municipalités de plus d'outils pour la mise en œuvre de la planification et les interventions de l'Ordre visaient à soutenir leur adoption et à les bonifier. Quant au n° 31, l'Ordre se préoccupait du pouvoir exceptionnel de déroger aux règlements d'urbanisme et a appelé les élus à la prudence.

Autres dossiers

- **Exemplarité de l'État** : L'adoption de la PNAAT doit mener non seulement à une actualisation du cadre d'aménagement, mais aussi à une amélioration des pratiques de l'État vis-à-vis le territoire. En ce sens, l'Ordre est intervenu dans divers dossiers, dont celui du choix de site du nouvel hôpital à Gatineau, le soutien à la vitalité des centres-villes, le déménagement possible de la SAQ de Victoriaville et la gestion du dossier Northvolt par le gouvernement.
- **Renouvellement de la planification** : La révision de plusieurs outils de planification d'envergure est en cours, dont les deux PMAD et les plans d'urbanisme de Montréal et de Québec. L'Ordre a participé aux réflexions sur les priorités pour cette nouvelle génération d'outils et interviendra publiquement lors du prochain exercice.
- **Grands projets d'infrastructures** : L'Ordre a poursuivi sa veille et ses interventions sur les projets, dont le 3^e lien entre Québec et Lévis et le tramway de Québec.
- **Visibilité en région** : L'Ordre a commenté des dossiers locaux ou vulgarisé des enjeux d'urbanisme dans plusieurs médias régionaux, notamment en Estrie, au Saguenay-Lac-St-Jean et sur la Côte-Nord.
- **Relance post-pandémique et bien-être sociétal** : L'Ordre a poursuivi sa participation active au sein du G15+. Son implication a fait en sorte que l'aménagement du territoire soit un des dossiers prioritaires du collectif.

Coalitions et groupes de travail

- Alliance ARIANE
- G15+
- Table des partenaires en patrimoine (ministère de la Culture et des Communications)
- Comité consultatif pour la PNAAT
- Comité consultatif pour la production du guide *Inclusion LGBTQ+ dans l'environnement bâti* produit par le Conseil québécois LGBT
- Table sectorielle génie, aménagement, sciences du Conseil interprofessionnel du Québec

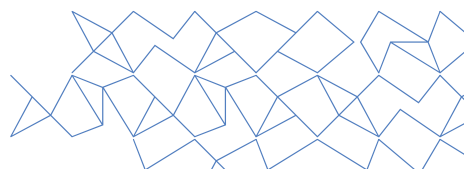
Mémoires et avis déposés

(autres que ceux cités à la page précédente)

- Consultation sur le Plan directeur Bridge-Bonaventure (juin 2023)
- Consultation OCPM sur l'avenir de Griffintown (août 2023)
- Consultation sur l'avenir de l'eau à Montréal (septembre 2023)

Infolettre

- L'infolettre *Plani-Sphère* a été envoyée 20 fois au cours de l'exercice.
- Le taux d'ouverture de cette dernière est de 70 %.



Faits saillants

(au 31 mars 2024)

Nombre de membres

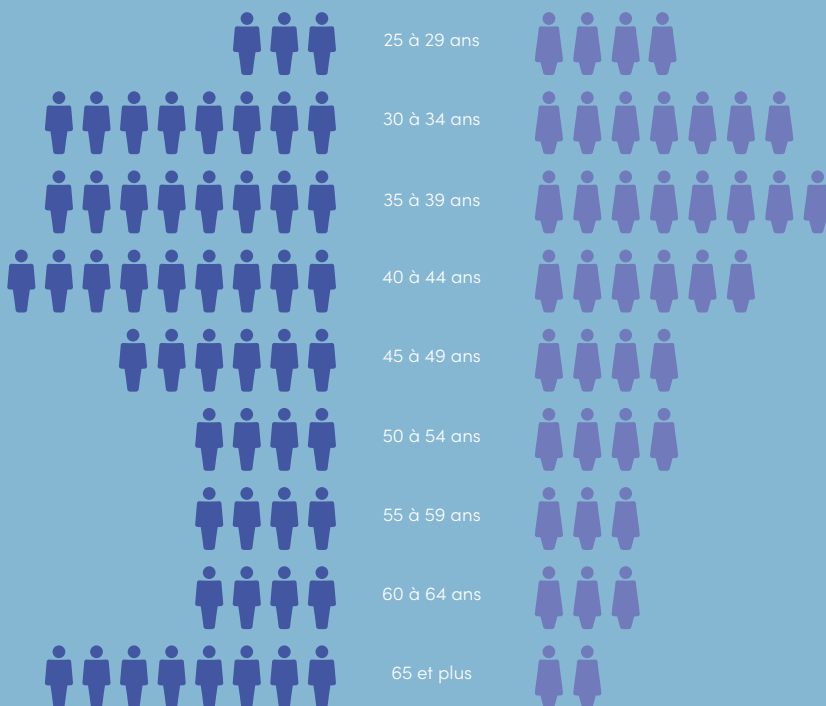
1 497
urbanistes



Nombre de
candidat·e·s au
titre (stage)

HOMMES **164**
FEMMES **160**
NON-BINAIRE **1**

Répartition des membres selon le groupe d'âge



Répartition des membres selon la région électorale

RÉGION EST
299

RÉGION CENTRE
421

RÉGION DE MONTRÉAL
500

RÉGION OUEST
240

HORS QUÉBEC
37



Tableau des membres et renseignements généraux

| | |
|---|--------------|
| Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023 | 1 433 |
| + Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2023-2024 (au total) | 104 |
| Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française | 0 |
| Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis | 97 |
| Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total) | 5 |
| - de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec | 2 |
| - de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada | 1 |
| - de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada | 2 |
| Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec) | 2 |
| + Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent | 6 |
| - Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars | 5 |
| - Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total) | 41 |
| - à la suite d'un décès | 4 |
| - à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite) | 37 |
| = Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2023-2024 (au total) | 1 497 |
| d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française | 0 |
| d'un permis dit régulier | 1 497 |

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société (cf. article 94 p du Code des professions du Québec).

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2024 selon le genre

| | |
|------------------|-----|
| Hommes | 863 |
| dont 27 émérites | |

| | |
|------------------|-----|
| Femmes | 634 |
| dont 11 émérites | |

Radiations du Tableau des membres selon le motif

| Motif | Nombre |
|--------------------------------------|--------|
| Défauts de paiement de la cotisation | 5 |

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2024
selon la région administrative

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Région Est | 299 |
| 01 Bas-Saint-Laurent | 22 |
| 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean | 25 |
| 03 Capitale-Nationale | 181 |
| 04 Mauricie | 21 |
| 09 Côte-Nord | 5 |
| 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 5 |
| 12 Chaudière-Appalaches | 40 |
| Région Centre | 421 |
| 05 Estrie | 75 |
| 13 Laval | 63 |
| 16 Montérégie | 259 |
| 17 Centre-du-Québec | 24 |
| Région de Montréal | 500 |
| 06 Montréal | 500 |
| Région Ouest | 240 |
| 07 Outaouais | 45 |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | 7 |
| 10 Nord-du-Québec | 2 |
| 14 Lanaudière | 77 |
| 15 Laurentides | 109 |
| Hors Québec | 37 |
| 99 Hors Québec | 37 |
| | 1497 |

Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2023-2024

| Classe de membres | Nombre de membres | Cotisation annuelle |
|--------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Membres réguliers | 1257 | 619,27 \$ |
| Membres au Canada hors Québec | 27 | 216,57 \$ |
| Membres à l'international | 8 | 216,57 \$ |
| Membres sans emploi | 16 | 154,82 \$ |
| Membres étudiant à temps plein | 2 | 154,82 \$ |
| Membres en congé parental et maladie | 25 | 154,82 \$ |
| Membres retraités | 87 | 154,82 \$ |
| Membres retraités de 70 ans et plus | 75 | 63,49 \$ |
| Candidat-e-s au titre (stage) | 325 | 371,38 \$ |

Répartition des membres selon le groupe d'âge au 31 mars 2024

| Groupe d'âge | Total | Hommes | Femmes |
|--------------|-------|--------|--------|
| 25-29 | 102 | 43 | 59 |
| 30-34 | 240 | 126 | 114 |
| 35-39 | 256 | 124 | 132 |
| 40-44 | 245 | 148 | 97 |
| 45-49 | 141 | 85 | 56 |
| 50-54 | 121 | 66 | 55 |
| 55-59 | 109 | 64 | 45 |
| 60-64 | 109 | 68 | 41 |
| 65-69 | 80 | 63 | 17 |
| 70+ | 94 | 76 | 18 |
| | 1497 | 863 | 634 |

Nombre de candidat-e-s au titre (stage)

| Candidat-e-s au titre au 31 mars 2023 | 332 | Hommes | Femmes | Non-binaire |
|--|------------|------------|------------|-------------|
| | | 163 | 168 | 1 |
| Dossiers archivés en cours d'exercice | -43 | | | |
| Réinscriptions | 13 | | | |
| Inscriptions comme urbaniste (examen réussi) | -102 | | | |
| Inscriptions nouveaux stages | 125 | | | |
| Total au 31 mars 2024 | 325 | 164 | 160 | 1 |

Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

| Moyen de garantie | Nombre de membres | Montant prévu de la garantie | |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | | par sinistre | pour l'ensemble des sinistres |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes | 283 | s.o. | s.o. |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal) | 792 | s.o. | s.o. |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur) | 218 | 1 M\$ | 2 M\$ |
| Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec) | 28 | s.o. | s.o. |
| Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle) | 176 | 1 M\$ | 2 M\$ |

Rapport d'activités du bureau du syndic

Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre, notamment concernant le Code de déontologie des urbanistes. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client. Il est aussi responsable des enquêtes à la suite de signalements pour usurpation du titre d'urbaniste.

Composition

Syndic (temps partiel)

- Michael Hiller

Syndic adjoint (temps partiel)

- Pierre Pauzé

Deux syndics ad hoc

(temps partiel)

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2023 traités et fermés en cours d'année

| Année d'ouverture | Numéro de dossier | Date de fermeture du dossier | Justifications |
|-------------------|-------------------|------------------------------|---|
| 2019-2020 | 2019-0805-003* | 02/04/2024 | L'urbaniste aurait manqué à son devoir d'information en donnant de fausses réponses à des questions en assemblée publique de consultation. |
| 2019-2020 | 2019-0912-022* | 02/04/2024 | Nuisances sonores et absence de mesure de sécurité adéquate pour protéger le public, tel que régi par les règlements municipaux. |
| 2019-2020 | 2020-3101-023 | 01/04/2023 | Allégations de menaces contre un client – l'urbaniste intimé n'a jamais été identifié et le plaignant a plutôt porté plainte à la police – dossier fermé faute de suites. |
| 2019-2020 | 2020-0911-025* | 02/04/2024 | Possible infraction à l'article 27 du Code de déontologie; contrats menés en simultané sur un même territoire. |
| 2021-2022 | 2022-3011-011 | 23/11/2023 | Plainte visant trois urbanistes dans le cadre d'une reconfiguration des périmètres d'urbanisme dans une MRC. |
| 2021-2022 | 2022-2502-027* | 02/04/2024 | Allégations de conflits d'intérêts. |
| 2021-2022 | 2022-2502-028* | 02/04/2024 | Allégations de complicité et de non-respect des règles régissant un autre professionnel. |
| 2021-2022 | 2022-2502-032* | 02/04/2024 | Allégations de malversations. |
| 2022-2023 | 2023-2403-018 | 01/09/2023 | Nuisances sonores incommodant plusieurs citoyens et inaction de l'urbaniste à appliquer les règlements régissant ces troubles. |

*Ces dossiers ayant été fermés quelques jours seulement après le 31 mars 2024, il a été jugé préférable d'en faire rapport dans le présent bilan annuel plutôt que d'attendre le dépôt du rapport annuel 2024-2025.

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2023 toujours ouverts

| Année d'ouverture | Numéro de dossier | Justifications |
|-------------------|-------------------|--|
| 2020-2021 | 2020-2502-026 | Pots-de-vin acceptés de la part d'un entrepreneur et pris sur le vif en vidéo – plainte en discipline déposée par le syndic. |
| 2021-2022 | 2021-1210-021 | Différends au sujet de la facturation de services – dossier confié à un syndic <i>ad hoc</i> , judiciairisé par ailleurs. |

Nature des demandes référées au bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

| Nombre de dossiers | Catégories des demandes |
|--------------------|--|
| 3 | Avis demandés au syndic |
| 7 | Demandes d'enquêtes à l'endroit de membres de l'Ordre |
| 2 | Conciliation et arbitrage de comptes |
| 7 | Usurpations du titre d'«urbaniste» |
| 4 | Plaintes non recevables |
| 23 | Total des dossiers reçus, traités ou en voie de traitement |

Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

| | |
|---|----|
| Total des dossiers reçus en cours d'année | 23 |
| Dossiers reçus et fermés en cours d'année | 16 |
| Dossiers reçus et toujours sous enquête | 7 |

Nombre de membres de l'Ordre concernés par des dossiers, toutes catégories confondues, entre 2013 et 2024

| Année d'ouverture | Nombre de dossiers reçus | Nombre de membres concernés par les dossiers reçus |
|-------------------|--------------------------|--|
| 2013-2014 | 33 | 28 |
| 2014-2015 | 29 | 18 |
| 2015-2016 | 43 | 15 |
| 2016-2017 | 59* | 6 |
| 2017-2018 | 31 | 12 |
| 2018-2019 | 34 | 10 |
| 2019-2020 | 28 | 12 |
| 2020-2021 | 35 | 8 |
| 2021-2022 | 32 | 14 |
| 2022-2023 | 20 | 12 |
| 2023-2024 | 23 | 12 |
| Total | 367 | 147 |

*Effet de la Commission Charbonneau

Sommaire du temps consacré aux activités administratives du bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

| Titre d'activité | Temps consacré à l'activité | Tâches principales |
|--------------------------------------|-----------------------------|---|
| Administration générale | 35 heures | Production des comptes de dépenses; tableaux des dossiers ouverts et fermés; tableau du temps consacré aux divers dossiers traités ou en voie de traitement; bilan annuel des activités; achat de fournitures; vérification des facturations des procureurs; transfert de dossiers à archiver ou assignés à des syndics adjoints ou <i>ad hoc</i> . |
| Suivis complémentaires | 4 heures | Montage des dossiers d'enquête devant être soumis au comité de révision des décisions de l'Ordre, aux procureurs du bureau du syndic ou aux membres du conseil de discipline. |
| Classement de dossiers | 22 heures | Numérisation des documents d'enquête, préparation des tableaux chronologiques des suivis concernant chaque dossier d'enquête et recherches, avis ou demandes d'intervention logées auprès de l'administration de l'Ordre ou des procureurs du bureau du syndic. |
| Journée des syndics | 4 heures | Journée d'étude organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), par l'Ordre ou par d'autres organisations destinées à parfaire les processus d'enquête et connaissances légales des syndics. |
| Forums et formations | 16 heures | Formations offertes par le CIQ, le Barreau du Québec ou autres organisations pour connaître les plus récents développements en droit professionnel. |
| Lecture de lois et de jurisprudences | 12 heures | Lectures hors formation concernant le droit professionnel et disciplinaire. |
| Total des heures | 93 heures | |

Bilan général des activités du bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

| Total des heures | Administration générale | Traitement général des dossiers | Équivalence en semaines (35 h/sem.) |
|---------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 428,5 heures | 93 heures | 335,5 heures | 12,24 semaines |

Dépenses matérielles du bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

| Dépenses matérielles du bureau du syndic | |
|--|------------------|
| Total annuel | 884,94 \$ |

Formations obligatoires du syndic principal et du syndic adjoint relatives à leurs fonctions

| Activités | Nombre de personnes ayant suivi | Nombre de personnes n'ayant pas suivi |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Inconduites sexuelles | 2 | 0 |
| Éthique et déontologie | 1 | 1 |

Comité consultatif en déontologie

Mandat

Ce comité, qui existe en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des membres de l'Ordre, a pour mandat d'offrir des consultations aux urbanistes (ou de répondre aux questions des urbanistes) qui en font la demande dans l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts, réels ou apparents et à les accompagner dans leurs réflexions éthiques et déontologiques.

Composition du comité

Présidence

- Poste vacant

Membres

- Jonathan Claveau
- Marie-Josée Lessard
- Hadrien Paquette

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres

Le comité fonctionne principalement par échanges de courriels entre ses membres pour chaque dossier traité. Des réunions sont également organisées au besoin. Au cours de cet exercice, les échanges ont eu lieu par courriel.

Activités

- Durant l'année, certaines communications ont eu trait à des demandes d'information. Deux demandes formulées par des membres ont donné lieu à de nouveaux avis écrits détaillés. Celles-ci ont concerné principalement les conflits d'intérêts et des situations où l'urbaniste pouvait être à la fois juge et partie.

Comité de révision des décisions du syndic

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Les responsabilités du comité sont prévues aux articles 123.3 à 123.5 du Code des professions.

Composition du comité

Présidence

- Denis Chabot

Membres

- Sébastien Carrière
- Daniel Pinard, nommé à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre au cours de l'exercice 2023-2024.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

| Activités | Nombre de personnes ayant suivi | Nombre de personnes n'ayant pas suivi |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Inconduites sexuelles | 3 | 0 |
| Éthique et déontologie | 2 | 1 |

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un-e urbaniste ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou aux règlements adoptés en vertu de ce code, dont le Code de déontologie des membres de l'Ordre. Il se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Les responsabilités du conseil de discipline, un tribunal indépendant de l'Ordre, sont prévues aux articles 116 à 161.1 du Code des professions. Les règles de conduite et les devoirs des membres du conseil de discipline sont énoncés dans le Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels.

Audiences

Au cours du dernier exercice, le conseil de discipline n'a pas siégé.

Membres

Président-e-s

- M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M^e Daniel Y. Lord, président en chef adjoint du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Maurice Cloutier
- M^e Hélène Desgranges
- M^e Isabelle Dubuc
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto
- M^e Lyne Lavergne
- M^e Manon Lavoie
- M^e Georges Ledoux
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Nathalie Lelièvre
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Marie-France Perras

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

- Karine Ayotte, urbaniste
- Roberto Caron, urbaniste
- Pascal Roberge, urbaniste

Greffé de discipline

- M^e Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire du conseil de discipline

Activités

- Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.
- Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.
- La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.
- Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.
- Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formations obligatoires des membres urbanistes du conseil de discipline relatives à leurs fonctions

| Activités | Nombre de personnes ayant suivi | Nombre de personnes n'ayant pas suivi |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Inconduites sexuelles | 1 | 2 |
| Éthique et déontologie | 0 | 3 |

Conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires a pour mandat de statuer sur tout différend entre un-e client-e et un ou une urbaniste concernant le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels rendus, après tentative de conciliation menée par le syndic. Il agit en vertu de l'article 88 du Code des professions et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des urbanistes.

Rencontres et activités

Ce comité a été inactif au cours de l'exercice 2023-2024. Il pourrait être reformé au besoin.



Comité de la formation des urbanistes

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes. Il agit en vertu du Règlement sur le comité de formation des urbanistes.

Composition du comité

Présidence

- Jean-François Vachon

Membres

- Julie Bergeron
- Gérard Beudet (nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Mario Carrier (nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Marie-Claude Riopel (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Observateurs et observatrice

- Pierre Gauthier (Université Concordia)
- Nik Luca (Université McGill)
- Sophie Paquin (UQAM)

Personnes-ressources de la permanence

- Hélène Lefranc
- Sophie Blanchet-Vaugeois

Rencontres et activités

- Le comité de la formation des urbanistes a tenu deux rencontres durant l'exercice.
- Il a été question du rôle du comité et des attentes des parties prenantes les unes envers les autres, afin d'en avoir une compréhension commune (ex : l'Ordre n'accrédite pas les programmes universitaires, arrimage avec les processus pancanadiens, etc.).

Comité des admissions

Mandat

Ce comité a pour mandat d'analyser les dossiers de stage, de préparer et de corriger l'examen d'admission, ainsi que d'évaluer les demandes d'équivalences en vue d'exercer la profession d'urbaniste. Il agit en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation. Il conseille et éclaire également le conseil d'administration sur toute question se rapportant à l'admission.

Composition du comité

Présidence

- Milie-Jade Dion

Membres

- Sergio Avellan
- Carl Beauchemin
- René Girard
- Caroline Houde
- Sophie Sayad

Personnes-ressources de la permanence

- André Demers
- Benoît Fortier

Rencontres et activités

- Le comité des admissions a été restructuré à la suite de l'adoption de la Politique des comités. Le comité est divisé en deux sous-comités, soit les stages et les équivalences. La composition du comité a été renouvelée afin de respecter la politique et de faire place à la relève.
- En 2023-2024, les membres du comité ont tenu quatre rencontres afin de préparer l'examen d'admission de novembre. Une cinquième rencontre a eu lieu pour établir un bilan de l'examen. La correction a été faite en présence par les membres du comité et les urbanistes de la permanence.
- Les rencontres avec le sous-comité des stages se font mensuellement. Environ 80 procès-verbaux sont examinés à chaque rencontre. Le sous-comité a également approuvé 134 demandes d'admission au stage.

- Le sous-comité des équivalences se réunit mensuellement par visioconférence pour étudier les demandes d'équivalences reçues. Une recommandation est ensuite soumise au conseil d'administration (CA) pour chaque dossier étudié. Au cours de l'exercice, 17 dossiers ont été étudiés et soumis au CA.

| Examen d'admission 2023-2024 | |
|---|------------|
| Nombre de candidats convoqués à l'examen | 225 |
| Nombre de candidats inscrits à l'examen | 130 |
| Nombre de candidats ayant réussi l'examen | 106 |
| - Avec diplôme reconnu | 102 |
| - Avec équivalence | 4 |
| Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres (ceux qui ont réussi l'examen ont été inscrits entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2024) | 97 |

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

| Activités | Nombre de personnes ayant suivi | Nombre de personnes n'ayant pas suivi |
|---|---------------------------------|---------------------------------------|
| Égalité entre les femmes et les hommes | 3 | 5 |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle | 2 | 6 |
| Évaluation des compétences | 5 | 3 |

Nombre de personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

| | Diplôme ou formation obtenus | | |
|--|------------------------------|------------------------|-------------|
| | Au Québec | Au Canada, hors Québec | Hors Canada |
| Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement) | 0 | 0 | 0 |
| Demandes reçues au cours de l'exercice | 9 | 1 | 8 |
| Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition | 4 | 1 | 1 |
| Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle | 5 | 0 | 6 |
| Demandes refusées au cours de l'exercice | 0 | 0 | 0 |
| Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice) | 0 | 0 | 1 |

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées

| | Diplôme ou formation obtenus | | |
|--|------------------------------|------------------------|-------------|
| | Au Québec | Au Canada, hors Québec | Hors Canada |
| Un ou des cours | 5 | 0 | 6 |
| Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage) | 0 | 0 | 0 |
| Un ou des stages | 0 | 0 | 0 |
| Un ou des examens | 0 | 0 | 0 |
| Autre(s) mesure(s) compensatoire(s) | 0 | 0 | 0 |

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Comité de révision des équivalences

Mandat

Ce comité a pour fonction de réviser la décision du conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître que partiellement l'équivalence de diplôme ou de formation à la suite d'une recommandation du comité des admissions. Il agit en vertu de l'article 93, alinéa c.1 du Code des professions et de l'article 13 du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre.

Composition du comité

Présidence

- Mathieu Bélanger

Membres

- Nadia Moubarik, nommée à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec
- Richard Shearmur

Personne-ressource de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois

Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre au cours de l'exercice 2023-2024.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

| Activités | Nombre de personnes ayant suivi | Nombre de personnes n'ayant pas suivi |
|---|---------------------------------|---------------------------------------|
| Égalité entre les femmes et les hommes | 2 | 2 |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle | 1 | 3 |
| Évaluation des compétences | 3 | 1 |

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Ce comité surveille l'exercice de la profession en vertu des articles 109 et suivants du Code des professions et du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre. Il veille au bon déroulement du processus d'inspection et fait des recommandations au conseil d'administration sur les améliorations à y apporter.

Ce processus a une vocation éducative et préventive, son objectif étant avant tout d'inciter les urbanistes à améliorer constamment leur pratique.

Composition du comité

Présidence

- Maude Gascon

Membres

- Laurie Laperrière
- Anne-Marie Parent

Personne-ressource de la permanence

- Benoît Fortier

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à 15 reprises, en plus de la rencontre finale entre la directrice générale de l'Ordre, le conseiller à la qualité de la pratique et les deux inspecteurs afin de clore l'inspection 2023-2024 et de faire le bilan du projet pilote.

Activités

- Le Programme de surveillance générale 2023-2024 a pris la forme d'un projet pilote destiné à tester et valider le nouveau processus d'inspection professionnelle. Cinquante et un membres ont été sélectionnés dans le cadre de cette réforme visant à améliorer la protection du public et à mieux accompagner les membres (20 choisis selon un facteur de risque et 31 de manière aléatoire).
- Deux inspecteurs à temps partiel ont été embauchés pour l'analyse des dossiers et les entretiens avec les personnes inspectées.
- Les membres inspectés ont pu émettre leurs commentaires via un premier sondage, dont les résultats sont positifs. Ils ont notamment jugé que l'inspection leur a permis de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à leur pratique et à leurs besoins en matière de développement professionnel (92 %). Des commentaires émis permettront de bonifier encore la démarche, en particulier d'apporter des ajustements aux documents d'auto-évaluation. Un deuxième sondage était en cours à la fin de l'exercice.
- Le comité constate que le nouveau processus a permis d'humaniser l'inspection et de mieux comprendre les réalités des membres inspectés, en plus de détecter les lacunes éventuelles. De plus, les recommandations personnalisées émises par les inspecteurs permettent d'apporter un accompagnement constructif, pertinent et bienveillant.

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2023-2024

| Vérifications | Nombre |
|---|--------|
| Membres visités (inspection en milieu de travail) | 0 |
| Formulaires ou questionnaires transmis aux membres | 51 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle | 47 |
| Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite | 0 |
| Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu | 47 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour | 0 |
| Membres ayant présenté un dossier incomplet | 0 |
| Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents | 0 |
| Membres dont le dossier a été transmis au syndic | 2 |
| Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif) | 2 |

| Enquêtes | Nombre |
|--|--------|
| Membres ayant fait l'objet d'une enquête | 0 |
| Rapports d'enquête dressés | 0 |
| Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic | 0 |
| Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès: | 0 |
| - un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| - un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |

Comité congrès

Mandat

Ce comité a pour mandat de soutenir la permanence dans l'organisation du congrès annuel de l'Ordre, notamment en participant à l'élaboration de la programmation et à la sélection des conférenciers et des conférencières, ainsi qu'à la promotion de l'événement.

Composition du comité

Présidence

- Personne n'occupait la présidence durant l'exercice 2023-2024.

Membres

- Michel Beauchesne
- Stéphanie Côté
- Lyne Dansereau
- Michaël Ferland
- Lise Got
- Jean-François Poulin
- Joëlle Rompré

Personnes-ressources de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois
- Caroline Gosselin

Rencontres

Le comité s'est rencontré sept fois durant l'exercice.

Activités

- Le congrès de l'Ordre s'est déroulé en présentiel du 1^{er} au 3 novembre 2023 au Delta Sherbrooke. L'événement, qui affichait complet, a rassemblé plus de 300 urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire sous la thématique « À la croisée des chemins ».
- Trois ateliers mobiles ont eu lieu afin de permettre aux congressistes de découvrir différents projets urbanistiques de Sherbrooke et de Coaticook.
- Le congrès 2023 a permis aux personnes participantes de cumuler un maximum de 15 h 30 de formation continue formelle.

| | |
|--|-----|
| Nombre de conférences | 12 |
| Nombre de conférenciers | 37 |
| Nombre de participants, incluant les conférenciers | 348 |
| Nombre de partenaires financiers | 17 |

Comité de la formation continue

Mandat

Ce comité a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration concernant les obligations de formation des professionnel-le-s, qui découlent du Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes. Il intervient notamment en appui à la permanence qui met en œuvre un programme de formation visant le maintien, la mise à jour et le développement des connaissances des urbanistes dans une perspective de protection du public.

Composition du comité

Présidence

- Maude Christophe

Membres

- Agathe Gentili
- Olimpia Pantelimon
- Daniel Sivret

Personne-ressource de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à neuf occasions durant l'exercice 2023-2024.

Activités

- Fin de la planification stratégique du comité
- Fin du deuxième cycle de trois ans de formation continue obligatoire
- Développement d'une formation « Déontologie 102 »
- Tenue de sept nouvelles formations :
 - Modification du Règlement 1.1 LPTAA : ouverture supplémentaire à la réalisation d'activités connexes à l'agriculture en zone agricole
 - Réseau écologique et principe de connectivité : un aménagement du territoire pour des sociétés plus résilientes
 - Le Code de l'urbanisme, un projet plus grand que nature
 - Boussole écologique : Outil d'évaluation du potentiel écologique des projets d'aménagement et de construction
 - Le projet de loi 16 : portrait des changements aux outils réglementaires et pouvoirs municipaux
 - Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville de Laval
 - Insonorisation des bâtiments résidentiels contre le bruit environnemental, tout ce que vous devez savoir
- Préparation de deux nouvelles formations pour le printemps 2024 (d'autres à venir) :
 - Données canadiennes sur le logement présentées aux urbanistes par Statistique Canada et l'Institut canadien des urbanistes (ICU)
 - La prise en charge du sonore en contexte ferroviaire : ce qu'il faut savoir pour bien s'orienter parmi les guides de bonnes pratiques

Formations offertes par l'Ordre en 2023-2024*

| Sessions | Personnes participantes | Urbanistes | Candidat-e-s à la profession | Non-membres | Durée | Lieu |
|---|-------------------------|------------|------------------------------|-------------|-----------------|----------------|
| Modification du Règlement 1.1 LPTAA : Ouverture supplémentaire à la réalisation d'activités connexes à l'agriculture en zone agricole | | | | | | |
| 1 | 151 | 77 | 43 | 31 | 1 h | Virtuel |
| Réseau écologique et principe de connectivité : un aménagement du territoire pour des sociétés plus résilientes | | | | | | |
| 1 | 13 | 8 | 5 | 0 | 1 h | Virtuel |
| Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101 | | | | | | |
| 3 | 70 | 5 | 65 | 0 | 21 h | Virtuel |
| Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101 | | | | | | |
| 3 | 109 | 7 | 96 | 6 | 31 h 30 | Virtuel |
| Consultation publique et participation citoyenne : Vers une nouvelle dynamique des projets urbains | | | | | | |
| 2 | 25 | 19 | 6 | 0 | 14 h | Virtuel |
| Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) | | | | | | |
| 2 | 38 | 5 | 31 | 2 | 14 h | Virtuel |
| Le Code de l'urbanisme, un projet plus grand que nature - En collaboration avec la Ville de Laval | | | | | | |
| 1 | 88 | 55 | 29 | 4 | 1 h | Virtuel |
| Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE) | | | | | | |
| 2 | 59 | 14 | 43 | 2 | 14 h | Virtuel |
| Boussole écologique : Outil d'évaluation du potentiel écologique des projets d'aménagement et de construction | | | | | | |
| 1 | 101 | 77 | 18 | 6 | 1 h | Virtuel |
| Le projet de loi 16 : portrait des changements aux outils réglementaires et pouvoirs municipaux | | | | | | |
| 1 | 249 | 177 | 61 | 11 | 2 h | Virtuel |
| Loi sur le patrimoine culturel | | | | | | |
| 1 | 21 | 3 | 17 | 1 | 6 h | Virtuel |
| Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville de Laval | | | | | | |
| 1 | 140 | 107 | 26 | 7 | 1 h 15 | Virtuel |
| Insonorisation des bâtiments résidentiels contre le bruit environnemental | | | | | | |
| 1 | 32 | 31 | 0 | 1 | 2 h 30 | Virtuel |
| TOTAL | | | | | | |
| 20 | 1 096 | 585 | 440 | 71 | 110 h 15 | Virtuel |

* Excluant la participation au congrès et l'écoute des formations asynchrones.



Comité du dossier de la revue *Urbanité*

Mandat

Ce comité a pour mandat de produire le contenu du dossier thématique de la revue *Urbanité*, afin de sensibiliser, d'informer et d'outiller les professionnels de l'aménagement et les élus québécois sur les meilleures pratiques en urbanisme et les sujets émergents dans le domaine. Il met à profit sa connaissance du milieu pour identifier les expériences pertinentes et les personnes-ressources dont le point de vue est bénéfique pour l'avancement de la profession et la protection du public. À la demande de la permanence, il participe également au contenu d'autres rubriques ou émet des avis.

Composition du comité

Présidence

- Poste vacant

Membres

- Sylvie Barriault
- Marion Demare
- Joëlle Gendron
- Alex Morrier
- Paul Racette Dorion

Personne-ressource de la permanence

- Jaëlle Héroux

Rencontres

Le comité s'est rencontré onze fois au cours de l'exercice 2023-2024.

Activités

- Le comité s'est réuni pour la production des trois numéros suivants de la revue : « Adopter une vision renouvelée du territoire » (printemps-été 2023), « Cultiver la ville : portrait de l'agriculture urbaine » (automne 2023) et « Les villes face à l'éco-embourgeoisement » (hiver 2024). Des échanges électroniques ont permis le partage de commentaires et de suggestions sur ces numéros. Parallèlement, les membres du comité ont tenu quelques séances de travail.
- À l'hiver 2024, la revue a été publiée en format numérique uniquement.

Comité Reconnaissance

Mandat

Ce comité a pour mandat de gérer les processus relatifs à différents prix et distinctions décernés par l'Ordre et de formuler des recommandations à cet égard. Il gère également la démarche de validation des projets à inclure au *Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable*.

Composition du comité

Présidence

- Marie-Claude Aubin

Membres

- Marc-André Grimpe
- Kenny Harrouche
- Jean Paré
- Alain Tessier

Personne-ressource de la permanence

- Caroline Gosselin

Rencontres

Le comité s'est réuni deux fois de façon virtuelle.

Activités

- Titre d'urbaniste émérite: Après un appel de candidatures, le comité a reçu plusieurs dossiers intéressants. Le comité a ensuite recommandé au conseil d'administration les candidatures de Paul Arsenault, Pierre Blais, Djemila Hadj-Hamou et François St-Germain (à titre posthume). Ils ont été honorés le 29 février 2024, à l'occasion de la cérémonie de remise des permis aux nouveaux urbanistes.
- Prix Jean-Paul-L'Allier: Le prix n'a pas été remis lors de cet exercice.
- Prix Blanche-Lemco-van Ginkel: Le prix n'a pas été remis lors de cet exercice.

Honneurs remis

Titre d'urbaniste émérite

Sur la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le titre d'urbaniste émérite à **Paul Arsenault, Pierre Blais, Djemila Hadj-Hamou** et **François St-Germain** (à titre posthume) en reconnaissance de leur travail, de leur apport à la profession et au rayonnement de l'urbanisme.



Sylvain Gariépy, président sortant de l'Ordre et Paul Arsenault, urbaniste émérite.



Sylvain Gariépy, président sortant de l'Ordre et Pierre Blais, urbaniste émérite.



Sylvain Gariépy, président sortant de l'Ordre et Djemila Hadj-Hamou, urbaniste émérite.



Sylvain Gariépy, président sortant de l'Ordre, Jean-François Auclair, proposeur de la candidature, et Danielle St-Germain, sœur de François St-Germain.



Jean Paré, urbaniste émérite

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 2023, décerné par le CIQ sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres s'étant distingué par son apport à sa profession et à son ordre, a été décerné à **Jean Paré** le 2 novembre 2023.



De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président sortant, Mathieu Amyot, Xin Bei Cao, Simon Laflamme, Nicolas Lemire et Marie-Ève Lacroix, mérites étudiants.

Mérite étudiant en urbanisme

Par les prix du Mérite étudiant, l'Ordre vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes en urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiant ou à l'étudiante d'un programme reconnu qui s'est distingué-e parmi ses pairs pour :

- ✓ Sa note cumulative en fin de programme;
- ✓ La qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- ✓ L'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- ✓ Sa contribution générale au programme en urbanisme.

Les lauréats et lauréates 2023 sont :

- **Mathieu Amyot**, Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
- **Marie-Ève Lacroix**, Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, Université Laval
- **Xin Bei Cao**, Baccalauréat en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Nicolas Lemire**, Maîtrise en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Simon Laflamme**, Master of Urban Planning Program, School of Urban Planning, Université McGill

États financiers au 31 mars 2024

- 48 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
- 51 ÉTATS FINANCIERS
 - 51 Résultats
 - 52 Évolution de l'actif net
 - 53 Flux de trésorerie
 - 54 Situation financière
 - 55 Notes complémentaires
- 61 ANNEXE

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans l'annexe ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de l’Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l’Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 21 juin 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Cotisations des membres | 754 955 | 710 945 |
| Cotisations des stagiaires | 127 813 | 116 729 |
| Formation continue | 287 828 | 220 763 |
| Vente de biens et de services | 178 881 | 153 782 |
| Aide gouvernementale (note 3) | 8 036 | 128 931 |
| Intérêts | 39 058 | 22 745 |
| Adhésions | 16 250 | 8 400 |
| | <u>1 412 821</u> | <u>1 362 295</u> |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 687 958 | 676 716 |
| Transport et communications | 57 726 | 68 907 |
| Services professionnels | 283 662 | 326 598 |
| Fournitures, impression et location de salles | 154 632 | 162 306 |
| Charges locatives et frais y afférents (note 9) | 121 935 | 73 847 |
| Frais de représentation et de promotion | 47 087 | 29 746 |
| Cotisations et contributions à des organismes | 14 582 | 15 579 |
| Créances douteuses | 3 665 | 7 314 |
| Frais financiers | 36 265 | 24 776 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel | 58 124 | 40 572 |
| | <u>1 465 636</u> | <u>1 426 361</u> |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | <u>(52 815)</u> | <u>(64 066)</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 3 et 9 fournissent d'autres informations sur les résultats.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

| | 2024 | | | 2023 | |
|--|----------------------------|--|--------------------------|----------------|----------------|
| | Investi en immobilisations | Affecté aux projets spéciaux (note 10) | Non grevé d'affectations | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 185 669 | 395 000 | 338 118 | 918 787 | 982 853 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (51 773) | | (1 042) | (52 815) | (64 066) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 28 428 | | (28 428) | | |
| Acquisition d'actif incorporel | 8 143 | | (8 143) | | |
| Autres affectations d'origine interne (note 10) | | (315 000) | 315 000 | | |
| Solde à la fin | 170 467 | 80 000 | 615 505 | 865 972 | 918 787 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (52 815) | (64 066) |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel | 58 124 | 40 572 |
| Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9) | (6 351) | (6 351) |
| Loyer à payer | (1 453) | (1 456) |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4) | <u>58 197</u> | <u>171 259</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | <u>55 702</u> | <u>139 958</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Immobilisations corporelles | (28 428) | (23 634) |
| Actif incorporel | <u>(8 143)</u> | <u>(98 524)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | <u>(36 571)</u> | <u>(122 158)</u> |
| Augmentation nette de l'encaisse | 19 131 | 17 800 |
| Encaisse au début | <u>1 615 046</u> | <u>1 597 246</u> |
| Encaisse à la fin | <u>1 634 177</u> | <u>1 615 046</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2024

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Court terme | | |
| Encaisse | 1 634 177 | 1 615 046 |
| Comptes clients et autres créances (note 5) | 107 446 | 51 325 |
| Frais payés d'avance | 8 443 | 7 185 |
| | <u>1 750 066</u> | <u>1 673 556</u> |
| Long terme | | |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 51 683 | 41 381 |
| Actif incorporel (note 7) | 131 486 | 163 341 |
| Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026 | 11 351 | 11 291 |
| | <u>1 944 586</u> | <u>1 889 569</u> |
| PASSIF | | |
| Court terme | | |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8) | 218 423 | 164 694 |
| Cotisations perçues par anticipation | 802 334 | 738 375 |
| Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec | 38 055 | 40 107 |
| | <u>1 058 812</u> | <u>943 176</u> |
| Long terme | | |
| Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9) | 12 702 | 19 053 |
| Loyer à payer | 7 100 | 8 553 |
| | <u>1 078 614</u> | <u>970 782</u> |
| ACTIF NET | | |
| Investi en immobilisations | 170 467 | 185 669 |
| Affecté aux projets spéciaux (note 10) | 80 000 | 395 000 |
| Non grevé d'affectations | 615 505 | 338 118 |
| | <u>865 972</u> | <u>918 787</u> |
| | <u>1 944 586</u> | <u>1 889 569</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Marie-France Lemieux

Administrateur

Nathalie Pélissier

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du *Code des professions* (RLRQ, C-26), a comme objectifs principaux d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des urbanistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'Ordre a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés aux résultats en fonction du temps écoulé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Vente de biens et de services, formation continue et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de biens et de services et de la formation continue, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

| | <u>Périodes</u> |
|-------------------------|------------------------------|
| Équipement informatique | 3 ans |
| Mobilier et équipement | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée initiale du bail de |
| | 10 ans |
| Logiciel | 5 ans |

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Contribution de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec | <u>14 092</u> | <u>11 534</u> |
| Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9) | <u>6 351</u> | <u>6 351</u> |
| Aide gouvernementale | | |
| Ville de Montréal | | 21 735 |
| Gouvernement provincial – ministère de la Santé et des Services sociaux | | 98 000 |
| Emploi et Développement social Canada | <u>8 036</u> | <u>9 196</u> |
| | <u>8 036</u> | <u>128 931</u> |

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes clients et autres créances | (56 121) | (32 441) |
| Frais payés d'avance | (1 258) | 17 096 |
| Dépôt de garantie | (60) | |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement | 53 729 | (12 752) |
| Cotisations perçues par anticipation | 63 959 | 164 817 |
| Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec | (2 052) | 34 539 |
| | <u>58 197</u> | <u>171 259</u> |

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|--|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes clients | 78 398 | 22 565 |
| Dépôt à des fournisseurs | 29 048 | 9 160 |
| Subventions à recevoir – ministère de la Santé et des Services sociaux | | 19 600 |
| | <u>107 446</u> | <u>51 325</u> |

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation nulle (nulle au 31 mars 2023). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 3 665 \$ pour l'exercice (7 314 \$ au 31 mars 2023).

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette |
| | Coût | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 122 729 | 108 711 |
| Mobilier et équipement | 25 787 | 2 579 |
| Améliorations locatives | 73 017 | 58 560 |
| | <u>221 533</u> | <u>169 850</u> |
| | | <u>14 018</u> |
| | | <u>23 208</u> |
| | | <u>14 457</u> |
| | | <u>51 683</u> |
| | | <u>41 381</u> |

L'amortissement est de 18 126 \$ pour l'exercice (11 241 \$ en 2023).

7 - ACTIF INCORPOREL

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|----------|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Logiciel | 131 486 | 163 341 |

L'amortissement est de 39 998 \$ pour l'exercice (29 331 \$ en 2023).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

| | <u>2024</u> | <u>2023</u> |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 34 518 | 20 406 |
| Salaires à payer | 73 240 | 56 870 |
| Taxes à la consommation à payer | 110 665 | 87 418 |
| | <u>218 423</u> | <u>164 694</u> |

Les sommes à remettre à l'État totalisent 115 305 \$ au 31 mars 2024 (91 384 \$ au 31 mars 2023).

9 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2024, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2023) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 12 702 \$ au 31 mars 2024 (19 053 \$ au 31 mars 2023). Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée initiale du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

10 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

| | <u>Solde</u> | <u>Fonds utilisés</u> | <u>Virements</u> | <u>2024</u> |
|---|-----------------|-----------------------|------------------|---------------|
| | <u>au début</u> | <u>en 2024</u> | | <u>Solde</u> |
| | \$ | \$ | \$ | à la fin |
| | | | | \$ |
| Projets en cours | | | | |
| Déménagement, aménagement et bail antérieur | 305 000 | (83 855) | (221 145) | |
| Actualisation réglementaire | 20 000 | (18 500) | 18 500 | 20 000 |
| Référentiel de compétences | 50 000 | | | 50 000 |
| Contrôle de la pratique | 20 000 | (60 630) | 50 630 | 10 000 |
| | <u>395 000</u> | <u>(162 985)</u> | <u>(152 015)</u> | <u>80 000</u> |

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

10 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX (suite)

| | | | | 2023 |
|---|-------------------|---------------------------|----------------|-------------------|
| | Solde au début | Fonds utilisés en 2023 | Virements | Solde à la fin |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Projets en cours | | | | |
| Planification stratégique et gestion des risques | 5 000 | | (5 000) | |
| Informatique | 40 000 | (40 000) | | |
| Déménagement, aménagement et bail antérieur | 50 000 | | 255 000 | 305 000 |
| Actualisation réglementaire | 15 000 | (24 716) | 29 716 | 20 000 |
| Référentiel de compétences | | | 50 000 | 50 000 |
| Contrôle de la pratique | 20 000 | (44 835) | 44 835 | 20 000 |
| | <u>130 000</u> | <u>(109 551)</u> | <u>374 551</u> | <u>395 000</u> |

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en juin 2033, à verser une somme de 707 754 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 149 518 \$ en 2025, à 146 989 \$ en 2026, à 64 728 \$ en 2027, 2028 et 2029.

13 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 113 489 \$ pour l'exercice (106 647 \$ en 2023). De plus, aucune contrepartie monétaire n'a été versée au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

Ordre des urbanistes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| RÉPARTITION DES CHARGES SELON LE RÈGLEMENT SUR LES RAPPORTS ANNUELS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL | | |
| Charges à répartir | | |
| Salaires | 677 038 | 671 833 |
| Formation | 10 920 | 4 882 |
| Fournitures | 153 907 | 161 968 |
| Transport | 32 264 | 32 483 |
| Honoraires | 262 118 | 284 285 |
| Assurances | 6 979 | 6 802 |
| Frais de représentation | 43 909 | 23 225 |
| Cotisation | 200 | 3 815 |
| Charges locatives – bureau | 119 739 | 69 640 |
| Taxes d'affaires | 261 | 497 |
| Entretien du bureau | 1 936 | 3 709 |
| Entretien d'équipement | 70 | 338 |
| Informatique et communication | 25 461 | 36 424 |
| Système de gestion des membres | 14 564 | 35 513 |
| Divers | 3 834 | 6 336 |
| Représentation générale | | 185 |
| Cotisation C.I.Q. | 14 092 | 11 534 |
| Contribution ICU | 290 | 230 |
| Frais bancaires et intérêts | 36 265 | 24 776 |
| Amortissement | 58 124 | 40 572 |
| Créances douteuses | 3 665 | 7 314 |
| | 1 465 636 | 1 426 361 |
| Répartition des frais généraux par activité | | |
| Activités et services aux membres | 79 129 | 101 555 |
| Admission | 65 347 | 75 755 |
| Inspection professionnelle | 247 812 | 126 259 |
| Normes et soutien à la profession | 55 163 | 40 403 |
| Syndic et déontologie | 266 860 | 243 675 |
| Gouvernance | 97 070 | 125 546 |
| Communications et rôle sociétal | 273 635 | 341 590 |
| Partenariats et associations étudiantes | 700 | 3 815 |
| Formation continue et colloques | 379 920 | 367 763 |
| | 1 465 636 | 1 426 361 |

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les salaires et les charges non spécifiques sont attribués aux activités en fonction d'une clé de répartition basée sur le temps de travail consacré à ces derniers par le personnel de l'Ordre. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, toutes les charges ont été attribuées aux activités, incluant les charges de gestion administrative.



Ordre des
Urbanistes du
Québec

420, rue McGill, bureau 402, Montréal (Québec) H2Y 2G1

ouq.qc.ca



Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationale du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 2564-1751

Les images proviennent de Unsplash.

